



## Index égalité professionnelle femmes-hommes

Groupement des Cartes Bancaires CB

Année 2021

	Points obtenus	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1. Ecart de rémunération (en%)	29	40
2. Ecart d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	35	35
3. Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15
4. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10
<b>INDEX (sur 100 points)</b>	<b>84</b>	<b>100</b>

Paris, le 31/08/2022

L'Index égalité professionnelle femmes-hommes du Groupement des Cartes Bancaires CB, pour l'année 2021 est de **84**.

Conformément au décret 2022-43 du 25 février 2022, les objectifs de progression afin d'assurer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes suivants ont été fixés :

- Augmenter de deux à trois points le score relatif à l'écart de rémunération ;
- Généraliser l'analyse et le contrôle des rémunérations à partir de l'âge, du niveau de responsabilité et/ou de la catégorie de postes équivalents ;
- Poursuivre la reconduction, chaque année, d'une enveloppe spécifique pour réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.